

# Procès Concorde la cour d'appel rendra son arrêt en novembre

La cour d'appel de Versailles rendra le 29 novembre sa décision dans le procès du crash du Concorde d'Air France, qui avait fait 113 morts il y a 12 ans près de Paris, a annoncé aujourd'hui la présidente, Michèle Luga.

La cour d'appel de Versailles a mis sa décision en délibéré et rendra son arrêt le jeudi 29 novembre à 14 heures, douze ans après le crash du supersonique à Gonesse. Le 25 juillet 2000, un DC 10 de la compagnie américaine Continental Airlines avait perdu une lamelle en titane sur la piste de Roissy provoquant, selon l'accusation, la catastrophe aérienne de l'avion d'Air France.

Le ministère public avait requis la semaine dernière l'amende maximale de 225.000 euros pour homicides involontaires à l'encontre de la compagnie américaine Continental Airlines, ainsi que 18 mois de prison avec sursis pour un ex-cadre de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) relaxé en première instance.